

Avis voté en plénière du 25 mars 2015

Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

Déclaration du groupe de la coopération

Le sujet de cet avis de suite était légitime, car nous n'avons plus le droit de laisser autant de jeunes aux portes de la vie sociale.

La situation des jeunes est très hétérogène. Beaucoup d'entre eux demandent moins de droits sociaux et d'allocations financières qu'une intégration réussie dans notre société dont la porte d'entrée reste l'emploi, et bien sûr le logement. Notre jeunesse est riche de talents pour entreprendre et relever les défis auxquels notre pays est confronté.

Depuis plus d'un siècle, la coopération veut promouvoir l'émancipation des individus, qu'ils soient producteurs, consommateurs ou salariés, via un entrepreneuriat collectif qui place l'homme au cœur de sa gouvernance. Les principes coopératifs sont porteurs de sens et attractifs pour les jeunes d'aujourd'hui.

L'avis traite prioritairement des diverses aides financières, plus ou moins justifiées, plus ou moins ciblées, sans vraiment s'attaquer à l'empilement des dispositifs qui caractérise les politiques de jeunesse. L'emploi et le logement, au cœur du sujet ont été traités par d'autres sections mais sans travail concerté et donc sans priorités communes.

De même la place réservée au service civique est bien modeste dans l'avis ; lors de son audition, Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a souligné tous les espoirs qu'il misait sur un service civique universalisé et volontaire : mais pour atteindre un objectif d'insertion ou d'inclusion ne faudrait-il pas aller vers un service obligatoire, civique ou militaire, réunissant des jeunes de toutes les couches de la société sans distinction de culture ou de fortune ?

L'avis livre un plaidoyer pour aider plus et mieux les jeunes, surtout ceux en difficulté. Le droit d'être secouru doit rester au cœur de notre cohésion sociale, en priorité pour les plus fragiles ; mais évitons que cette aide, en se pérennisant doucement, ne se transforme en piège duquel on ne sort plus. L'assistance doit avoir pour objectif de mettre le jeune en position favorable pour trouver un emploi ; à cet égard la Garantie jeunes comprend une période utile d'accompagnement de 6 semaines qui pourrait être, en effet, portée à 8 semaines ; mais sans évaluation fiable de l'efficacité de cette mesure est-il raisonnable de préconiser d'ores-et-déjà de l'étendre et d'en faire « un droit » ?

L'avis ne traite pas clairement des moyens de financement. Les aides européennes devraient contribuer à cet effort, mais elles seront certainement insuffisantes pour financer toutes les pistes

proposées. Si la Garantie jeunes était étendue à seulement 10 % des « NEET », cette mesure coûterait déjà 1 milliard d'euros.

En conclusion, notre société doit savoir préserver ce qui fonctionne bien comme le rôle foncièrement structurant de la famille, mais aussi se réformer pour faire une meilleure place aux jeunes ; l'emploi reste la clé de l'intégration, pour autant que les progrès humains soient mis au cœur de l'acte d'entreprendre comme le portent les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Malgré les réserves exprimées, le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.